

Tabet Michel et Boulay Sébastien, **Sahara-Les voix des martyrs**, prod. CapSahara et UMR CEPED, 2020, 75 mn

Ce film de 75 mn a été réalisé dans le cadre du programme ERC « CapSahara ».

Il est le fruit d'une première collaboration entre Michel Tabet, anthropologue visuel (thèse à l'EHESS 2010) formé à l'école Jean Rouch, et Sébastien Boulay, anthropologue, pour qui c'était la toute première expérience filmique.

Le film se déroule dans les camps de réfugiés Sahraoui.e.s installés depuis 1975 près de Tindouf, Sud-Ouest algérien, et traite de l'héritage des victimes de violences de masse, de la fabrique de figures de martyrs et du sens politique du sacrifice aujourd'hui.

Il nous entraîne dans une enquête filmée conduite par deux anthropologues et leur accompagnateur sahraoui auprès de familles de martyrs et de grands blessés de la guerre du Sahara (1975-1991).

Au fil des rencontres, la narration évoque l'histoire d'un centre de réhabilitation de blessés de guerre connu de tous sous le nom énigmatique d'Al-Madrassa, « l'école ».

Dans cette école, improvisée au début des années 1980, en pleine guerre du Sahara, ont été formées des centaines de fonctionnaires, d'instituteurs, de cadres du jeune État sahraoui à quelques kilomètres du siège du gouvernement à Rabouni.

Au cours de ce roadtrip saharien, c'est l'histoire de ceux qui se sont sacrifiés pour la libération de leur terre qui se déploie ainsi que celle des réfugiés et de leurs proches. C'est aussi la mémoire des martyrs sahraouis qui émerge des poèmes composés et mis en musique en leur hon-

Bientôt l'anniversaire de la proclamation de la République Sahraouie le 27 février

Cette année pas de marathon, la prudence sanitaire l'exige, mais avec les sportifs de la FSGT très présents dans les campements, nous pouvons nous souvenir des marathons précédents. Courir pour la justice, un grand moment !

Depuis plusieurs années la FSGT, investie dans des programmes de formation d'animateurs.trices sportives dans les camps, entraîne dans son sillage un groupe de licenciés.es sportifs pour participer au marathon solidaire qui chaque année contribue au succès de la fête nationale. L'occasion pour un groupe varié de découvrir la situation géopolitique des saharoui.es, la vie dans les camps et les fortes contraintes de vie imposées par une situation globalement ignorée du monde...



Fresque que l'on peut trouver dans la cour du siège de l'AFAPREDESA à Rabouni.

neur, c'est la question de la transmission de la lutte politique entre trois générations. La narration se veut ouverte et déambulatoire, capte des scènes de la vie quotidienne, des paysages de désert et de camps de réfugiés ainsi que des propos glanés au gré des rencontres, le tout au rythme envoûtant de la guitare électrique de Mahfoudh Ethman, musicien autodidacte sahraoui.

La question de la mémoire et de sa transmission est également abordée sous l'angle de la matérialité : fresques de martyrs et de disparus, figures héroïques de la lutte pacifique, matérialité de la parole à travers les poèmes déclamés et les chansons, matérialité des corps diminués, amputés, dont les photographies et images d'archives gardent les traces.

Accueilli.es dans des familles, le groupe vit au rythme lent des foyers, composés souvent de plusieurs générations de femmes et d'enfants. Une semaine finalisée par sa participation aux différentes courses sinuant dans le désert algérien (marathon pour les plus courageux.euses !). C'est une belle aventure que de courir en étant encouragé.es par tous les enfants des camps tout au long du parcours ! On se sent alors chargé d'une énergie toute solidaire, celle qui fait entrevoir d'autres mondes malgré la sécheresse des gorges et la lourdeur des jambes.

Nous participons dans les camps à un moment très festif lors de la fête nationale. Chacun.e peut alors mesurer le fort engagement d'un peuple pour sa souveraineté, sa liberté et son autonomie.

Tous.tes disent comment cette semaine remet les choses « à l'endroit », sortant de l'ombre un peuple abandonné des politiques nationales et internationales. La FSGT, forte de son expérience de solidarité internationale, donne à ses adhérent.es la possibilité de faire connaître le sort fait à ces populations isolées, sans terre et sans droits, de vivre une authentique semaine solidaire. Pour notre groupe, c'est une expérience unique qui associe sport et solidarité, lien indissociable.

Il est cruel que cette année nous ne puissions participer mais nous serons encore plus présent.es l'an prochain pour une nouvelle participation, encore plus sportive et solidaire.

Equipe des formateurs FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail)

La solidarité avec le peuple sahraoui n'est pas empêchée par le virus !

Depuis janvier 2020 et la tenue de notre AG à Vitry, nous avons poursuivi nos activités en utilisant les moyens internet, téléphone et courrier. Initiatives prises au niveau national avec d'autres comme l'ACAT, le CCFD ou les associations du collectif « sortir du colonialisme » et au niveau européen, en étroite coordination avec le Front Polisario.

Que retenir ? le suivi de la formation des professeurs de collège en français en remplaçant les missions dans les campements par des ateliers français via internet, avec l'utilisation d'une méthode audiovisuelle. Prochain rendez-vous avec les enseignants et les formateurs ASPECF, ce 13 février. C'est aussi la participation aux côtés des jeunes militants de la diaspora à deux conférences par internet au mois de décembre consacrées à la question des droits de l'homme et à la place des femmes et des jeunes dans cette lutte de libération et aux conférences organisées par le collectif « sortir du colonialisme » en février. Nous avons aussi tenu bon la publication du journal Sahara info transmis par internet ou par poste quand c'était possible. Pour tous nos adhérents qui ne disposent pas d'adresse courriel, nous venons d'imprimer les derniers numéros qu'ils recevront par poste. Agenda maintenu

des bureaux et du CA via internet qui nous permet de nous retrouver et de prendre les initiatives indispensables avec la reprise de la lutte armée avec en particulier utilisation sans modération de nos fichiers médias et institutions pour alerter, informer...

Pour le très proche, plusieurs rencontres via internet se rapportant à l'actualité ou aux initiatives solidaires et le 7 avril : rencontre des villes amies et jumelées en forme d'assises de la solidarité. Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous réclamer les horaires et surtout les liens.

Pour le très proche encore, à Genève, le Groupe de soutien pour la protection et la promotion des droits de l'homme au Sahara occidental, dont notre association fait partie, prend plusieurs initiatives à l'occasion de la 46^e Session du Conseil des droits de l'homme en



février-mars.

Enfin il faut saluer le travail de notre webmaître qui tient bon sites et facebook et les projets de Claude à l'initiative de nouvelles formes de communication avec les réseaux sociaux, perspective très stimulante pour les jeunes de la diaspora.

Sahara info n°182
Décembre 2020 - Février 2021

Rédaction : Régine Villemont,
Mise en page : Mélanie Fourmy
Photos : Sébastien Boulay,
Nina Charlier, Equip-média,
Claude Mangin-Asfari.

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis : Association des Amis de la RASD/France
bur.aarasd@wanadoo.fr

SITE :
www.association-des-amis-de-la-rasd.org

Pour être informé des derniers développements concernant les prisonniers sahraouis, n'oubliez pas de vous inscrire sur le site : www.ecrirepourlesliberer.com

Facebook :
Amis de la République Sahraouie



2021

AARASD : BULLETIN D'ADHESION - BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : **Prénom :**
Adresse :
Code Postal : **Ville :**
Tél. : **E-mail :**

- Adhésion SEULE :** 20 €
- Adhésion simple :** 20 €
- Adhésion de soutien :** 30 €
- Membre donateur :** 80 €
- Dons :**
- Abonnement SEUL :** 20 €
- avec l'Abonnement..... 40 €**
- avec l'Abonnement..... 50 €**
- avec l'Abonnement..... 100 €**

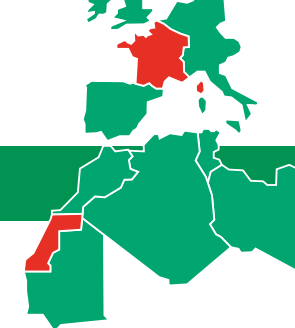
AVANTAGES FISCAUX : Un reçu attestant de votre don, vous sera adressé en début d'année civile 2022, Pour les particuliers, le don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable.

par chèque à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD
À envoyer à Association des Amis de la RASD - Mme Marchand
44 rue de la République - 47200 Montpouillan
 par virement bancaire sur le compte de l'Association des Amis de la RASD avec la mention : Abont - Adh° - Don
IBAN FR76 1548 9048 1700 0225 0494 046 – BIC CMCIFR2A

Date et signature

Sahara Info

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Décembre 2020 / Février 2021 - Numéro 182



L'autodétermination du peuple sahraoui est aussi dans les mains de l'Afrique et de l'Europe

Les événements de novembre et de décembre 2020 nous ont conduits à sortir un journal en fin d'année nous permettant d'informer amis, élus et institutions de l'actualité de la République sahraouie décidant la reprise de la lutte armée après que le Maroc ait rompu le cessez-le-feu. Ce numéro est destiné à suivre cette actualité car l'intérêt des médias s'est vite émoussé. C'est lié en particulier aux manœuvres marocaines qui nient toute reprise de la lutte armée. Il faut reprendre les dépêches de l'agence sahraouie, Sahara Presse Service, pour suivre chaque jour les opérations menées contre le mur de défense, en particulier celle du 9 février réalisée en territoire marocain. Nous souhaitons que les conditions sanitaires permettent bientôt aux journalistes de se rendre sur place pour rendre compte de la situation sur le terrain. Le Front Polisario et avec lui les Sahraouis fortement mobilisés ne se limitent

pas à la reprise de la lutte armée, mais poursuivent avec les moyens imposés par la pandémie la mobilisation politique là où se trouvent Représentants, Ambassadeurs, les associations du Sahara occupé et celles de la diaspora en Europe. L'urgence c'est d'abord de réveiller le Conseil de sécurité enlisé dans l'impuissance de ses propres résolutions et dans la paralysie d'un processus politique, favorable de fait au Maroc. C'est aussi de faire revenir les États-Unis au respect du droit international et porter davantage le sujet auprès de l'Union africaine et de l'Union européenne.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine va se réunir à la demande de son ancien Commissaire, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, considérant que la reprise de la lutte armée fragilise la sous-région et que l'Union Africaine doit reprendre son rôle dans le processus du règlement poli-

tique. La Cour de Justice Européenne va de son côté réunir le 2 mars une audience pour statuer sur les recours introduits par le Front Polisario contre l'accord UE/Maroc portant extension des Accords d'association et de libéralisation au territoire du Sahara occidental.

Informations importantes pour les associations solidaires qui se félicitent également de l'engagement de l'Algérie et de la volonté toujours affirmée du Front Polisario de reprendre les négociations politiques tout en considérant qu'aucun cessez-le-feu n'est envisageable sans assurance de mise en application du référendum d'autodétermination.

Régine Villemont,
9 février 2021



Les marathoniens en 2019.

Comme dans les années 90, celles du Plan Baker et des accords d’Houston, les Sahraouis peuvent-ils encore croire en l’engagement américain ?

La reconnaissance de la marocanité du Sahara occidental, une des dernières manœuvres de Donald Trump, n’a pas fait long feu au niveau international, en dépit des efforts marocains. Le Conseil de sécurité a rappelé le droit et la nécessité de son application, la France reste attachée à la recherche d’une solution politique dans le cadre de la légalité internationale et de nombreuses voix se sont élevées aux Etats-Unis pour dénoncer cette reconnaissance contraire à la position américaine respectueuse du droit international.

Il était cependant important de s’adresser à la nouvelle administration américaine et au Président Joe Biden. C’est ainsi qu’au niveau européen 380 parlementaires des assemblées nationales et du Parlement européen se sont adressés au Président américain. En voici quelques extraits : « *Le Sahara occidental, ancienne colonie espagnole, est un territoire défini par des frontières internationales héritées de l’époque coloniale et habité par un peuple souverain dont le droit inaliénable à l’autodétermination est reconnu par l’Assemblée générale des Nations Unies depuis 1963...* ».

« *Le Sahara occidental est le dernier territoire d’Afrique à décoloniser, son peuple souffre depuis 1975 de l’occupation militaire d’une partie de son territoire en violation des Conventions de Genève de 1949 et à l’inlassablement défendu son droit à l’autodétermination et à l’indépendance en respectant le droit*

international, animé par une foi absolue en la résolution pacifique du conflit... ».

« *Votre attachement au multilatéralisme et au respect par votre pays de ses obligations internationales nous laisse espérer que vous révoquerez cette déclaration illégale, en réaffirmant la position traditionnelle de votre pays concernant le statut juridique du Sahara occidental et le droit à l’autodétermination du peuple sahraoui...* ».

À noter également que M. Alban Brunet, maire de Gonfreville-l’Orcher, jumelée avec une daïra sahraouie, s’est également adressé de manière solennelle au Président américain.

La récente déclaration de Joe Biden prononcée ce 4 février est encourageante : « *Je serai l’artisan du retour à l’ordre international mis sur pied après la seconde guerre mondiale auquel Trump a tourné le dos* ». De son côté la future Ambassadrice américaine auprès des Nations Unies, Linda Thomas-Greenfield, spécialiste de l’Afrique et des questions humanitaires, plaide pour que son pays reprenne toute sa place aux Nations Unies.

C’est urgent tant les autorités marocaines, son Ministre des Affaires Etrangères, Nasser Bourita, en pilote principal, essaient de consolider cette décision inédite qui n’est pas partagée par la Communauté internationale ! Ainsi dans une conférence de presse organisée le 15 janvier 2021, le Ministre appelle « *L’Europe à sortir de sa zone de confort et suivre la dynamique des Etats-Unis, elle doit être plus audacieuse car elle est proche de ce conflit* ». Première visée en Europe, l’Espagne, devenue une « amie » incertaine.

de James Baker en 1997 qui a travaillé très dur pour arriver aux accords d’Houston. Donc c’est vraiment pour les Etats-Unis un engagement de longue date pour qu’un référendum libre se tienne et je ne peux que constater l’incapacité de l’ONU à réaliser un règlement accepté par tous en 1991. L’ONU en confirmant le cessez-le-feu et en empêchant le référendum prend parti pour le Maroc. En 1997, James Baker a longuement rencontré les responsables français, et espagnols et je dois vous avouer avec tout le respect que je dois à nos amis à Paris, que la France ne s’est pas montrée à la hauteur. Ils auraient du dire au Maroc, nous croyons aux vertus d’un gouvernement démocratique et cela commence par le respect du droit à l’autodétermination. L’Europe doit avoir une position plus forte en faveur du référendum. »

Extraits de l’entretien de John Bolton, traduction AARASD



Linda Thomas-Greenfield, ambassadrice des États-Unis auprès des Nations-Unies.

Le parti PODEMOS, allié des socialistes au pouvoir, est pour l’autodétermination comme la majorité de l’opinion espagnole toujours proche des Sahraouis et du Front Polisario. Alors le Maroc utilise l’habituelle intimidation en « organisant » des départs massifs de migrants vers les Iles Canaries à partir de Dahkla ! Autre méthode, après l’installation à grands frais de consulats africains, le royaume entend organiser la 25^e édition du Championnat d’Afrique des Nations de handball/hommes à Dahkla et vient de financer une course de motards qui sont passés à Guerguerat.

Le Centre algérien de la diplomatie économique s’est longuement entretenu avec l’Ambassadeur John Bolton, républicain, conseiller à la sécurité nationale du Président Trump, avant de démissionner avec fracas. Ce diplomate et homme politique réputé comme un des « faucons » de l’équipe Trump, a de suite dénoncé la position prise par son ancien « patron » et a consacré de longs passages dans son entretien avec le Centre algérien, à la question du Sahara occidental.

Les deux organisations régionales, Union africaine et Union européenne, ne doivent pas être absentes du règlement politique de ce conflit

La prochaine audience de la Cour de Justice européenne prévue ce 2 mars 2021 comme celle du Conseil pour la paix et la sécurité de l’Union africaine sont deux rendez-vous importants pour les Sahraouis et le Front Polisario. L’enjeu est central et devrait de manière significative affaiblir les prétentions marocaines qui exaltent, à l’intérieur et auprès de leurs amis, le généreux cadeau offert par Trump sur le départ.

Pour mémoire, le Maroc a signé en mars et juin 2019 de nouveaux accords agricoles et de pêche qui selon les textes « *incluent une extension pour le territoire du Sahara occidental* » ainsi clairement le Sahara occidental ne fait pas partie du Maroc. C’est dans ce contexte juridique favorable au Front Polisario, que la Cour de justice va tenir une audience le 2 mars prochain, consacrée à la production des moyens de défense orale par les deux parties en litige, le Front Polisario et le Conseil de l’Union européenne, soutenu par la France et un syndicat agricole marocain. Oubi Bouchraya, Représentant du Front Polisario en Europe a estimé : « *La CJUE devrait pouvoir se prononcer fin juin ou début juillet, sur les recours introduits par le Front Polisario contre l’accord UE/Maroc portant extension des Accords d’association et de libéralisation au territoire du Sahara occidental.* » Il a également rappelé :



Oubi Bouchraya, représentant du Front Polisario à Bruxelles. Lire son entretien du 3 février dans la revue Politis : Oubi Bouchraya fait le point sur le conflit armé en cours. Tout en continuant d’espérer à terme une solution politique.

« *Les recours ont été introduits contre l’accord de libre échange et contre l’accord de pêche, alors que l’Union Européenne et le Maroc avaient ignoré les décisions de la CJUE de 2016 et 2018* ».

La CJUE a émis, en décembre 2016, un premier arrêt stipulant que les accords d’association et de libre-échange entre l’UE et le Maroc ne peuvent s’appliquer au Sahara occidental, qui est un territoire séparé et distinct du Maroc, inscrit depuis 1963 dans la liste des territoires non-autonomes. En février 2018, la même Cour de Justice avait conclu que l’Accord de pêche entre l’UE et le Maroc n’était pas applicable au Sahara occidental et à ses eaux adjacentes.

Les avocats du Front Polisario préparent cette séance avec confiance. En effet, les arrêts rendus par la Cour européenne représentent une base sérieuse à suivre par les magistrats, le fait que la Cour ait reconnu le Front Polisario comme partie tierce, non consultée dans la négociation des anciens accords de libre-échange, est également un point positif. À noter aussi que la CJUE a mis en place une chambre élargie à 5 magistrats au lieu de 3, pour traiter ensemble tous les recours relatifs au Sahara occidental et aux Accords Union Européenne-Maroc. En conclusion Oubi Bouchraya fait remarquer : « *Il ne reste aujourd’hui que la France aux côtés du Conseil, alors que 5 pays européens avaient déposé des mémoires additifs en soutien à ce Conseil. C’est un signe encourageant et une prise de conscience par les pays membres de l’Union du risque encouru quand la législation européenne est violée* ».

L’Union Africaine vient de tenir son 34^e Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement ce 6 et 7 février 2021, en visio-conférence à Addis Abeba. Brahim Ghali, Président de la RASD était présent et a sollicité le sommet pour voter une motion de remerciements au Président Sud-Africain Cyril Ramaphosa. En effet à l’occasion de ce sommet la majorité des responsables de l’Union africaine ont changé. La Présidence est désormais assurée par le Président de la RDC (République Démocratique du Congo) Antoine Tshisekedi et celle du Conseil de la paix et de la sécurité renforcé désormais

L’acte constitutif de l’Union Africaine adopté à Lomé le 11 juillet 2000, a inscrit dans son deuxième objectif : « *Défendre la souveraineté, l’intégrité territoriale et l’indépendance de ses Etats membres* ».

du Conseil des affaires politiques est assurée par l’Ambassadeur Nigérien Bankole Adeoye en remplacement de Smail Chergui. Cette nouvelle gouvernance de l’UA sera-t-elle attentive à reprendre sa place dans le règlement politique de ce conflit, respectant ainsi son Acte Constitutif ? Une première décision semble le confirmer, celle de tenir en mars une réunion du Conseil de la paix dédiée au seul sujet Sahara occidental, au niveau des Chefs d’Etats africains. De même la résolution adoptée en décembre a été reprise en février.

Article 15 de la résolution adoptée le 6/12/2020 par la conférence exceptionnelle

« *Exprime sa profonde préoccupation face à l’escalade des tensions militaires entre le Royaume du Maroc et la République sahraouie, survenues à Al-Guerguerat, l’étroite bande tampon du Sahara occidental, entraînant la violation de l’Accord de Cessez-le-feu de 1991, notamment l’Accord militaire numéro 1, et la regrettable reprise de la guerre, en conséquence, Appelle à la redynamisation du Mécanisme de la Troïka, conformément à la Décision Assembly/AU/Dec. 693 (XXXI), et demande au Conseil de paix et de sécurité au niveau des chefs d’Etat et de gouvernement, d’apporter les contributions attendues de l’Union africaine en appui aux efforts des Nations Unies et conformément aux dispositions pertinentes de son protocole, d’engager les deux parties, qui sont toutes deux des Etats membres de l’UA, à faire face à la situation actuelle afin de préparer les conditions d’un nouveau cessez-le-feu et de parvenir à une solution juste et durable du conflit, qui permette l’autodétermination du peuple du Sahara occidental conformément aux décisions et résolutions pertinentes de l’UA-ONU et aux objectifs et principes de l’Acte constitutif de l’Union africaine ; par ailleurs, demande en outre au Secrétaire général des Nations Unies de nommer un envoyé spécial pour le Sahara occidental.* »

Situation dans les territoires occupés de la RASD



Situation quotidienne dans les rues d’El Aïoun.



Tone Sorfonn Moe, militante norvégienne de défense des droits humains.

Merci à Tone et à son association norvégienne de nous avoir transmis rapport de situation et Appel. Nous en avons repris et traduit quelques extraits. De notre côté nous venons de nous adresser par lettre ouverte au CICR, démarche reprise par de nombreux adhérents.

Le 26 janvier 2021, la militante norvégienne de défense des droits humains, Tone Sorfonn Moe, a lancé un 3^e appel d’urgence rédigé avec le Comité Norvégien de Soutien au Sahara occidental et l’Organisation Espagnole de Défense des Droits humains #NomadsHRC, en collaboration avec l’organisation des journalistes sahraouis d’Equipe Media.

Ce 3^e appel s’adresse à toutes les organisations nationales et internationales de Défense des droits humains, ainsi qu’aux particuliers, pour qu’ils réagissent face à la répression accrue de la répression dans les territoires occupés du Sahara occidental contre la

est strictement interdite ; les Sahraouis sont les seuls à pouvoir témoigner des violations des droits humains qu’ils subissent ; ils y risquent leur vie, leur sécurité et leur liberté. C’est le cas de tous les activistes sahraouis actuellement en prison.

Des rapports signalent également une sérieuse détérioration des conditions de détention des prisonniers politiques depuis la reprise du conflit armé : augmentation des mises en isolement longue durée, menaces et intimidations. Rappelons qu’ils sont tous détenus dans des prisons marocaines, loin de leurs familles installées au Sahara occidental et que la pandémie de COVID-19 interdit les visites des prisonniers depuis presque une année.

Le cas du prisonnier politique Mohamed Lamin Haddi, membre du groupe de Gdeim izik est le plus alarmant. Arrêté il y a plus de 10 ans lors du démantèlement du camp de Gdeim Izik, avec ses camarades, il est détenu dans la prison de Tiflet 2 au Maroc ; il est en grève de la faim illimitée pour protester contre ses conditions de détention : isolement prolongé, négligence médicale et privation de ses droits fondamentaux. Mohamed Lamin Haddi a commencé sa grève de la faim illimitée le 12 janvier 2021. Les prisonniers du groupe de Gdeim Izik détenus dans la prison de Kenitra ont également entamé une grève de la faim de 48h, les 20 et 21 janvier, en solidarité avec lui.

Cet appel doit être entendu ! Les associations de défense des droits de l’homme doivent mobiliser leurs forces et appeler le Maroc à respecter ses obligations internationales relatives au Droit international humanitaire et à libérer les prisonniers politiques sahraouis.



Sultana Khaya

Le cas de l’emblématique activiste Sultana Khaya assignée brutalement à résidence avec toute sa famille depuis 10 semaines est particulièrement dénoncé. Des douzaines de policiers marocains et des membres du renseignement assiègent constamment sa maison, la harcelant physiquement et psychologiquement dans le but clairement avoué de la rendre folle et de la faire taire.

Tone Sorfonn Moe rappelle que depuis des décennies, le Maroc tente d’empêcher toute possibilité de témoigner des violations des Droits humains et des manquements au droit international humanitaire au Sahara occidental. Toute tentative d’entrée dans les territoires par des observateurs étrangers

